

Vaccination COVID 19 pour les plus de 80 ans

Les personnes âgées de plus de 80 ans peuvent bénéficier d'une vaccination à domicile contre la COVID 19. Pour prendre un rendez-vous afin d'organiser cette vaccination à domicile, il vous suffit d'appeler le **0800 730 957** (numéro vert, accessible gratuitement). Votre interlocuteur se chargera d'organiser la vaccination au domicile de la personne concernée, avec son accord (jour et heure du rendez-vous, lieux, etc...) et en prenant attache avec un professionnel de santé habilité à vacciner.

Ateliers « Pour Bien Vieillir »

La MSA Services propose des ateliers réservés au plus de 55 ans sur 4 thématiques (se préserver, nutrition/santé, sommeil et mémoire). Chaque atelier est composé de plusieurs séances d'environ 2h et ont lieu à La Rothenard. Le coût est de 20€ par atelier. Vous pouvez vous inscrire en appelant MSA Services au 05 49 44 56 32 ou en renvoyant le **bulletin d'inscription disponible en mairie**.

- Atelier Mémoire « PEPS EUREKA » (14h à 16h30)

18 Janvier	25 Janvier	01 Février	09 Février	15 Février	22 Février	08 Mars	15 Mars	22 Mars	29 Mars	05 Avril	28 Juin
------------	------------	------------	------------	------------	------------	---------	---------	---------	---------	----------	---------

- Atelier « NUTRITION SANTE SENIORS » (14h à 16h)

25 Mars	01 Avril	08 Avril	15 Avril	06 Mai	13 Mai	20 Mai	03 Juin	12 Septembre
---------	----------	----------	----------	--------	--------	--------	---------	--------------

- Atelier « SOMMEIL » (9h30 à 12h)

13 Septembre	20 Septembre	27 Septembre	04 Octobre	11 Octobre	18 Octobre	19 Décembre (14h-16h)
--------------	--------------	--------------	------------	------------	------------	-----------------------

- Atelier « PRESERVONS-NOUS » (14h à 16h30)

03 Novembre	15 Novembre	22 Novembre	29 Novembre	06 Décembre
-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

Accueil pour les 11/13 ans (vacances d'hiver 2022)

Pendant les vacances d'hiver (du 12 au 27 février prochain), les jeunes paludéens de 11 à 13 ans sont les bienvenus pour participer à des temps d'accueil qui leur seront réservés : **lundi 14 février et mardi 15 février, de 14h à 17h**.
Informations et inscriptions à partir du 24 janvier auprès de Mélissa au 07 88 49 64 01.

La Carte Déchèterie

Suite au retard pris dans l'envoi de la « Carte Déchèterie », celle-ci ne sera obligatoire qu'à partir d'avril 2022 pour accéder aux déchèteries, qui resteront en accès libre jusque-là. Un bulletin papier pour effectuer la demande de la « Carte Déchèterie » est également disponible en mairie.

Les demandes en ligne (<https://decheteries.niortagglo.fr/web/signup>) ou par téléphone (05 49 78 74 70) sont toujours possibles.

Spectacle « Les Dangers de la Lecture »

L'APEM, en collaboration avec la Ligue de l'Enseignement, vous propose d'assister le **mardi 1^{er} février 2022 à 20h au cinéma** à une « conférence assez pertinente de et par Titus (Cie Caus'Toujours) : **Les Dangers de la lecture** ».

Sous la forme d'une conférence décalée, ce spectacle joue à présenter les « dangers » de la lecture pour laisser deviner, en creux, ses vertus. Il porte un regard singulier et désacralisé sur la lecture, tout en questionnant, l'air de rien, notre relation à cette pratique.

Spectacle tout public à partir de 12 ans, le 1^{er} février à 20h au cinéma / durée 1h05 / tarif adulte 6€, de 12 à 18 ans 3€ / Réservation possible auprès de Natacha Racois (06 68 55 28 67)

Avis d'enquête publique – Création d'un parc photovoltaïque au sol

En application de l'arrêté préfectoral du 6 janvier 2022, il sera procédé du mercredi 16 février 2022 au vendredi 18 mars 2022 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs, sur le territoire de la commune de SAINT-HILAIRE-LA-PALUD, à une enquête publique relative à une demande de permis de construire déposée par la société TECHNIQUE SOLAIRE dans le cadre d'un projet de création d'un parc photovoltaïque au sol, au lieu-dit « Entre les Deux Voyes ».

Pendant toute cette période, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête resteront déposés en mairie de SAINT-HILAIRE-LA-PALUD, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de SAINT-HILAIRE-LA-PALUD (18, place de la mairie 79210 SAINT-HILAIRE-LA-PALUD) siège de l'enquête. Elles pourront aussi être transmises par voie électronique, en indiquant précisément en objet « parc photovoltaïque Saint-Hilaire-la-Palud » à l'adresse mail suivante : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Toutes les observations seront consultables sur le site internet des services de l'État dans les Deux-Sèvres :

<http://www.deux-sevres.gouv.fr/Publications/Annonces-et-avis/Enquete-publiques/Enquetes-publiques-departementales-et-arretes-d-autorisation>

M. Bernard ALEXANDRE, officier en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur par Mme la Présidente du Tribunal Administratif de POITIERS, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux jours et heures suivants à la mairie de SAINT-HILAIRE-LA-PALUD :

<i>Mercredi 16/02 – 14h à 17h</i>	<i>Lundi 21/02 – 9h à 12h</i>	<i>Mardi 01/03 – 9h à 12h</i>
<i>Jeudi 10/03 – 14h à 17h</i>	<i>Vendredi 18/03 – 14h à 17h</i>	

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique, sous format papier ou dématérialisé, à la Préfecture - Service de Coordination et du Soutien interministériels - Pôle Environnement - pendant les heures d'ouverture au public, de 8h30 à 17h00. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture des Deux-Sèvres dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée de celle-ci.

En outre, cet avis, ainsi que le dossier d'enquête publique et l'avis de l'autorité environnementale, seront publiés sur le site Internet des services de l'État des Deux-Sèvres précité.

À l'issue du délai d'un mois prévu par l'article 7 de l'arrêté préfectoral susvisé, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la mairie de SAINT-HILAIRE-LA-PALUD, ainsi qu'au pôle environnement de la Préfecture des Deux-Sèvres (05 49 08 69 52) pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête. Ils seront également publiés sur le site internet des services de l'Etat des Deux-Sèvres précité.

La décision d'accorder ou non le permis de construire sera prise par arrêté du préfet des Deux-Sèvres.

Des informations pourront être demandées auprès de TECHNIQUE SOLAIRE (26 rue Annet Segeron 86580 BIARD / Mme Diane MÉRIAUX / 07 60 09 989 40 / diane.meriaux@techniquesolaire.com).

Expression du groupe minoritaire

Comme le veut la tradition, en cette nouvelle année le groupe minoritaire vous souhaite le meilleur pour 2022. Après le départ pour raisons personnelles de Christophe et de Patrick notre groupe accueille Liliane et Marie-Claude, bienvenue à elles deux.

Ce mois de Janvier est l'occasion de formuler des vœux, en voici, pêle-mêle, quelques-uns parmi tant d'autres : « Que le droit à l'information des élus soit appliqué par l'autorité municipale en répondant à nos questions sur la gestion de la commune que ce soit par mail ou en conseil -Que notre marché du dimanche redevienne attractif après le départ regrettable des deux commerçants historiques qu'étaient Papy Saucisses et Jean-Marie Brillet -Que le monument aux Morts soit régulièrement entretenu et que l'on évite de laisser pourrir sur place les gerbes commémoratives -Que les drapeaux tous effrangés au fronton de la Mairie et de l'école soient remplacés -Que les comités consultatifs soient opérationnels à défaut de commissions -Que la mise en sécurité de la traversée de Mazin soit réalisée sérieusement et autrement qu'avec des quilles ». Notre rubrique ne nous accorde que 1000 caractères, il nous faut donc arrêter là notre énumération !!

Conseil Municipal

Le dernier conseil municipal a eu lieu le jeudi 16 décembre 2021, voici quelques points qui ont été abordés :

- La convention de mise à disposition de la Salle des Fêtes à l'association « Sport Détente » a été validé à l'unanimité.
- La convention de mise à disposition de la Salle des Halles à l'association « Zen et Tonic » a été validé à l'unanimité.
- Notre prestataire au restaurant scolaire API Restauration rachètera désormais la totalité de la production du jardin et livrera ses surplus sur le secteur de Niort et ses environs. Le conseil municipal a validé les tarifs proposés et la convention de ce partenariat.
- Un partenariat avec la SPA pour la stérilisation des chats errants a été approuvé.

Retrouvez l'ensemble du compte-rendu, y compris l'essentiel des échanges, sur le site de la commune : www.saint-hilaire-la-palud.fr/mairie/equipe-municipale/conseils-municipaux.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 25 janvier 2022 à 20h15.